

## Journée nationale de l'inscription aux listes électorales pour les ressortissants étrangers en vue des élections communales le 11 juin 2023

### Ouverture des bureaux le samedi, 18 mars 2023

Mesdames, Messieurs,

Les ressortissants d'un autre Etat membre de l'Union Européenne ou de l'Espace Schengen ainsi que tous les autres ressortissants étrangers qui résident au Grand-Duché de Luxembourg, désireux de participer **pour la première fois aux élections communales** doivent faire une demande d'inscription sur la liste électorale afférente auprès de leur commune de résidence **pour le 17 avril 2023 au plus tard**.

Afin de permettre ou de faciliter l'inscription sur la liste électorale communale en dehors des heures d'ouverture habituelles, notre commune participera à la Journée nationale de l'inscription. Nos bureaux seront ainsi ouverts

### le samedi, 18 mars 2023 entre 9h00 et 12h00

Evidemment, vous avez toujours la possibilité de vous inscrire pendant les heures ordinaires d'ouverture de la mairie ou par voie électronique via la plateforme étatique sécurisée « MyGuichet.lu ». Des formulaires d'inscription sont à la disposition des intéressés au guichet du bureau de la population de la commune.

Pour participer aux élections communales, il faut :

- avoir 18 ans révolus le jour des élections ;
- jouir des droits civils et ne pas être déchu du droit de vote dans l'État de résidence ou dans l'État d'origine à moins que ce ne soit par le fait d'avoir déménagé au Luxembourg ;
- résider au Luxembourg au moment de la demande d'inscription et disposer d'une carte ou d'un titre de séjour en cours de validité le cas échéant (seulement pour les ressortissants de pays autres que des Etats membres de l'Union Européenne ou de l'Espace Schengen).

Prière de bien vouloir vous munir de votre pièce d'identité nationale en cours de validité (carte d'identité ou passeport) lors de votre passage respectivement de votre carte ou titre de séjour en cours de validité le cas échéant.

#### Remarque :

- les électeurs non-luxembourgeois qui se sont inscrits pour les élections communales antérieures **ne sont plus obligés** de faire cette démarche. Une fois inscrit, tout électeur reste **automatiquement inscrit pour les prochaines élections communales**. **Le vote est dès lors obligatoire.**

Vous trouverez des informations supplémentaires sur [www.jepeuxvoter.lu](http://www.jepeuxvoter.lu). L'administration communale se tient également à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire que vous jugeriez utile (Tél : 837302-1).



Medernach, le 7 mars 2023

Le collège échevinal,  
Bob Bintz, *bourgmestre*  
Jean-Pierre Schmit, Eugène Unsen et Daniel Baltes, *échevins*

